

# **Commission de Suivi de Site (CSS) "FOS-QUEST"**

## **commune de Fos-sur-Mer**

### **réunion du 14 juin 2022**

#### **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 21 AVRIL 2022

*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

|                      |                        |            |
|----------------------|------------------------|------------|
| MONNIER Isabelle     | SOUS-PREFECTURE ISTRES | Présente   |
| PELOUX Jean-Philippe | DREAL PACA - UD 13     | Présent    |
| MORISSON Romane      | ARS                    | Présente   |
|                      | DDTM                   | Représenté |
|                      | DIRECCTE- UT 13        |            |
|                      | SIRACEDPC              |            |
|                      | DASEN                  |            |

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

*Titulaires*

|                    |                                     |            |
|--------------------|-------------------------------------|------------|
| HETSCH Jean        | MAIRIE DE FOS-SUR-MER               |            |
| TROUSSIER Philippe | MAIRIE DE FOS-SUR-MER / PRESIDENT   | Présent    |
| GAY Jean-Paul      | MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE | Représenté |
| GAGNON Daniel      | METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE    |            |

*Suppléants*

|                     |                                     |         |
|---------------------|-------------------------------------|---------|
| MURRU Jean-Philippe | MAIRIE DE FOS-SUR-MER               |         |
| DUBOC Jean-Yves     | MAIRIE DE FOS-SUR-MER               | Présent |
| CIANFARANI Aline    | MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE |         |
| VIDAL Yves          | METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE    |         |

*COLLEGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

|                        |               |         |
|------------------------|---------------|---------|
| CARRET François-Xavier | LYONDELL      | Présent |
| CONSONNI Alain         | KEM ONE       |         |
| CONTE Sébastien        | ALFI          | Présent |
| STORTZ Mathieu         | ELENGY        |         |
| BLANC Jean-Claude      | GCA LOGISTICS | Présent |
| THERENE Hubert         | DEULEP        |         |

*Suppléants*

|                   |               |          |
|-------------------|---------------|----------|
| VOISIN Philippe   | LYONDELL      |          |
| CHARLES Frédéric  | KEM ONE       | Présent  |
| CHELLOUF Faouzi   | ALFI          |          |
| LABROUSSE Thierry | ELENGY        | Présent  |
| BRIKI Blandine    | GCA LOGISTICS | Présente |

*COLLEGE « SALARIES »*

*Titulaire*

|                   |               |         |
|-------------------|---------------|---------|
| TROLLET Xavier    | LYONDELL      | Présent |
| WRADI Abdellah    | KEM ONE       |         |
| SAULNIER Philippe | ALFI          |         |
| FERRON Franck     | ELENGY        |         |
| CUCCARO Stéphanie | GCA LOGISTICS |         |

*Suppléant*

|                |          |         |
|----------------|----------|---------|
| BRISSEON Hervé | LYONDELL | Présent |
|----------------|----------|---------|



|                        |               |  |
|------------------------|---------------|--|
| <b>DEDIOS Michael</b>  | KEM ONE       |  |
| <b>MINEUR Maxence</b>  | ALFI          |  |
| <b>DIB Amar</b>        | ELENGY        |  |
| <b>BRONSARD Cédric</b> | GCA LOGISTICS |  |

## COLLEGE « RIVERAINS »

## Titulaires

|                          |                                                                                |                   |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>FRAISSE Dominique</b> | UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR                                   | <b>Présent</b>    |
| <b>MEGLIO Thierry</b>    | MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT                               |                   |
| <b>CASANOVA Gérard</b>   | ASSOCIATION FARE SUD                                                           | <b>Représenté</b> |
| <b>MEUNIER Romuald</b>   | MOUVEMENT CITOYEN DE TOUS BORD "GOLFE DE FOS ENVIRONNEMENT »                   | <b>Présent</b>    |
| <b>MOUTET Daniel</b>     | ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROTECTION DU LITTORAL DU GOLFE DE FOS « ADPLGF » | <b>Présent</b>    |
| <b>FOURNIER Serge</b>    | EVE EAU ET VIE POUR L'ENVIRONNEMENT                                            | <b>Représenté</b> |

## Suppléants

|                            |                                                                                |  |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>CREPAUX Alain</b>       | UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR                                   |  |
| <b>FERAUD Nicolas</b>      | MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT                               |  |
| <b>GONELLA Jean</b>        | ASSOCIATION FARE SUD                                                           |  |
| <b>DALCOL Gilbert</b>      | MOUVEMENT CITOYEN DE TOUS BORD "GOLFE DE FOS ENVIRONNEMENT »                   |  |
| <b>LALANDE François</b>    | ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROTECTION DU LITTORAL DU GOLFE DE FOS « ADPLGF » |  |
| <b>Pas de représentant</b> | EVE EAU ET VIE POUR L'ENVIRONNEMENT                                            |  |

## PERSONNES QUALIFIEES

|                        |                                       |                 |
|------------------------|---------------------------------------|-----------------|
| <b>TREGLIA Mélanie</b> | CYPRES                                | <b>Présente</b> |
| <b>POURTAINE Eric</b>  | CYPRES                                | <b>Présent</b>  |
| <b>BALLARO Xavier</b>  | GPMM GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE | <b>Présent</b>  |

## EXPERTS

|                                 |                           |                 |
|---------------------------------|---------------------------|-----------------|
| <b>BONNEFOI Yannick</b>         | SDIS DES BOUCHES-DU-RHONE | <b>Présent</b>  |
| <b>VANSTEENHUYSE Christophe</b> | SDIS DES BOUCHES-DU-RHONE | <b>Présent</b>  |
| <b>MATHIOT Sébastien</b>        | ATMO SUD                  | <b>Présent</b>  |
| <b>LOZANO Patricia</b>          | ATMO SUD                  | <b>Présente</b> |
| <b>MAT Nicolas</b>              | ASSOCIATION PIICTO        | <b>Présent</b>  |

## INVITES

|                       |      |                 |
|-----------------------|------|-----------------|
| <b>MALADRE Tamara</b> | CPHS | <b>Présente</b> |
| <b>ABBAS Yani</b>     | CPHS | <b>Présent</b>  |

## AUTRES PRESENTS NON DESIGNES DANS L'ARRETE PREFECTORAL

## COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

|                        |                                  |                 |
|------------------------|----------------------------------|-----------------|
| <b>DEGRES Anthony</b>  | MAIRE DE FOS-SUR-MER             | <b>Présent</b>  |
| <b>JOLIVET Marion</b>  | MAIRIE DE FOS-SUR-MER            | <b>Présente</b> |
| <b>RIVIERE Justine</b> | METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE | <b>Présente</b> |

## COLLEGE « EXPLOITANTS »

|                           |         |                 |
|---------------------------|---------|-----------------|
| <b>BOURDEL Christelle</b> | KEM ONE | <b>Présente</b> |
| <b>CATOIRE Arnaud</b>     | ELENGY  | <b>Présent</b>  |

## COLLEGE « SALARIES »

|                    |          |                |
|--------------------|----------|----------------|
| <b>GAC Ludovic</b> | LYONDELL | <b>Présent</b> |
|--------------------|----------|----------------|



La réunion débute à 14h00.

L'accueil est fait par Monsieur Troussier, président de la CSS.

### FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM (suivant règlement intérieur du 14 mars 2022)

Nombre de membres : 28

Quorum : 14 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 18 (deux-tiers des présents ou représentés)

#### NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

|                                          |                                                 |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| COLLEGE ÉTAT (60 VOIX/PERS.) :           | 3 PRESENTS - 1 POUVOIR / 7 240 VOIX / 420 VOIX  |
| COLLEGE COLLECTIVITES (105 VOIX/PERS.) : | 1 PRESENTS - 1 POUVOIR / 4 210 VOIX / 420 VOIX  |
| COLLEGE EXPLOITANT (70 VOIX/PERS.) :     | 5 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6 350 VOIX / 420 VOIX  |
| COLLEGE SALARIES (84 VOIX/PERS.) :       | 1 PRESENTS - 0 POUVOIR / 5 84 VOIX / 420 VOIX   |
| COLLEGE RIVERAINS (70 VOIX/PERS.) :      | 3 PRESENTS - 2 POUVOIRS / 6 350 VOIX / 420 VOIX |

**TOTAL : 13 PRESENTS NOMMES DANS L'AP ET 4 POUVOIRS = 17 MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES SOIT 1 234 VOIX DELIBERATIVES SUR 2100 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.**

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2021

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Monsieur Brisson : Dans le règlement intérieur il est écrit que les documents de séance doivent être adressés dans un délai de 14 jours avant la CSS or ils nous ont été transmis la veille ou l'avant-veille.

Monsieur Meunier : Nous comprenons qu'il est difficile pour les exploitants de tenir le délai de 14 jours mais il est nécessaire pour nous de recevoir les documents à l'avance afin que nous ayons le temps de les étudier et vous poser les questions les plus pertinentes possibles.

Monsieur Brisson : Concernant le règlement intérieur, la possibilité de donner plusieurs pouvoirs à un seul membre n'a pas été inscrite, comment cela se fait-il ?

Monsieur Pourtain : C'était une demande des membres du bureau mais ça n'avait pas été discuté en séance.

Monsieur Meunier : Nous sommes 5 associations et si 3 d'entre elles sont absente alors une d'entre elle ne pourra pas participer au vote, ce qui est problématique pour les votes importants.

Monsieur Pourtain : L'administration n'était pas favorable à cette proposition par crainte qu'en rendant cela possible moins de gens participeraient aux CSS.

Monsieur Peloux : Les sujets que nous abordons en CSS sont techniques et une absence récurrente des membres serait préjudiciables car elle introduirait la nécessité de reprendre les bases à chaque CSS pour les absents des réunions précédentes. Il faut qu'un maximum de membres soient présents régulièrement et puissent participer à nos échanges.

Monsieur Brisson : Certes, mais dans tous les cas certains membres ne peuvent jamais venir. De cette manière ils pourraient au moins être représentés.

Madame Monnier : Quand nous avons rédigé le règlement nous nous étions basés sur le décret qui prévoyait le fonctionnement des CSS, il faudrait vérifier ce qu'il impose à l'heure actuelle, s'il a été abrogé.

Monsieur Brisson : Il a été modifié par le décret de 2015 et rien n'est écrit quant au nombre de pouvoirs qu'un membre peut détenir.

Monsieur Troussier : Je suis d'accord avec Monsieur Brisson, les membres qui sont absents de manière récurrente continueront de toute manière à ne pas venir, si nous modifions le règlement intérieur ils pourront au moins être représentés.



Cette proposition de modification du règlement intérieur est soumise au vote. Il y a 5 abstentions.

#### Résolutions :

L'article 10 du règlement intérieur sera modifié tel que suit : « Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre. ~~Nul ne peut détenir plus d'un mandat.~~ Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance. »

CONTRE : 0 ABSTENTION : 330 POUR : 904

#### Résolutions :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 22 avril 2021

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 1 234

#### DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Suites aux modifications de la composition de la CSS, les membres du bureau suppléants des collèges collectivités et salariés doivent être désignés de nouveau, en effet Monsieur D'Angelo (KEM ONE) et Madame OXISOGLU (Port Saint Louis du Rhône) ne sont plus membres de la CSS.

Monsieur Meunier : Nous rencontrons un problème récurrent de représentation des salariés aux CSS. C'est un sujet important. On constate un désintérêt des salariés pour ces commissions.

Monsieur Brisson : Peut-on communiquer les emails des membres du bureau à l'ensemble des membres de la CSS afin de faciliter les remontées d'information ?

Monsieur Troussier : Il faudrait contacter chacun des membres du bureau par mail afin de savoir s'ils sont d'accord pour que leurs coordonnées soient diffusées.

Monsieur Pourtain : Ce sera fait par le secrétariat de la CSS.

#### Sont membres du bureau de la CSS :

|                        |   |                                                                           |
|------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------|
| Administrations        | : | DREAL                                                                     |
| Collectivités          | : | M. TROUSSIER (Fos-sur-Mer)/<br>M. GAY (Port-Saint-Louis-du-Rhône)         |
| Exploitant             | : | M. CONSONI (KEM-ONE)                                                      |
| Riverains/Associations | : | M. MOUTET (ADPLGF<br>/ suppléant M. MEUNIER (MCTB)                        |
| Salariés               | : | M. BRISSON (LYONDELL CHIMIE France SAS)<br>/ suppléant M. WARDI (KEM-ONE) |

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 1 234



## PRESENTATION DES BILANS ANNUELS 2021 DES EXPLOITANTS

### ALFI

M. Conte présente un diaporama (en annexe).

Sébastien CONTE se présente, il est le responsable du site ALFI le Tonkin.

Quelques précisions sur la présentation :

**Diapo 5** : Dès que nous déclarons un incident potentiellement grave, nous réalisons une analyse de l'arbre des causes.

Monsieur Meunier : Entre 2019 et 2021 il y a eu un doublement des IPG (incidents potentiellement graves), quelle est la cause de cette augmentation ? Ces incidents ont-ils fait l'objet d'une fiche GP ?

Monsieur Conte : Nous recensons informatiquement tous les IPG et chacun d'entre eux est analysé. Nous n'envoyons pas systématiquement de fiche GP pour tous les IPG.

Monsieur Troussier : Pouvez-vous donner un exemple d'IPG ?

Monsieur Conte : Une plateforme en caillebotis abîmée empêchant l'accès à la boîte froide par exemple, sur ce type d'événement aucune fiche GP n'est émise mais nous gardons trace de l'événement.

**Diapo 7** : Il y a eu moins de prélèvements car notre nouvelle chaudière est plus consommatrice.

Monsieur Meunier : Est-ce que ces variations sont dues aux activités de l'entreprises et/ou à la fin des échanges avec Elengy ?

Monsieur Conte : Les échanges n'augmentent pas la consommation. Nos chaudières nous permettent d'alimenter nos clients au cas où nous ne pourrions plus les fournir en gaz : nous utilisons alors nos produits liquides et les faisons passer en phase gazeuse. Nos chaudières servent uniquement à ça.

**Diapo 8** : Monsieur Mathiot : Quel combustible utilisez-vous pour vos chaudières ?

Monsieur Conte : Nous utilisons essentiellement du fioul. Nous possédons également une chaudière bi composant fonctionnant au fioul et au gaz naturel.

Monsieur Meunier : Il s'agit d'un fonctionnement similaire à celui d'Elengy ?

Monsieur Conte : Oui, nous alimentons les clients en phase gazeuse par pipe et lorsqu'ils surconsomment nous puisons dans nos stocks liquides.

Monsieur Meunier : Vous utilisez vos gaz liquides uniquement en cas de nécessité pour en faire du gaz ?

Monsieur Conte : Non, nous avons également une filière qui fournit certains clients en air liquide.

Monsieur Dalcol : Vous devez donc procéder à une transformation pour passer de la phase gazeuse à la phase liquide, laquelle ?

Monsieur Conte : Nous utilisons la compression détente pour liquéfier nos gaz.

Monsieur Meunier : Lors de montées en pression Elengy envoie ses gaz à la torche, nous leur demandons donc depuis longtemps qu'ils mettent en place un procédé pour pouvoir les recondenser. Est-ce que vous utilisez un système de ce type ?

Monsieur Conte : Pour l'oxygène et l'azote nous laissons partir les gaz à l'atmosphère puisqu'ils sont naturellement présents dans l'air. Nous recondensons l'argon.

Monsieur Meunier : Est-ce que ce serait possible sur du GNL ?

Monsieur Conte : Je ne sais pas.

**Diapo 10** : Certains de nos camions sont alimentés en GNL.

Les GunDrill sont des exercices très courts ou nous ne faisons pas nécessairement intervenir le SDIS.

Monsieur Peloux : L'exercice que nous avons fait le 7 juin était un exercice inopiné. Nous ignorions qu'il y avait eu un Gundrill portant sur ce scénario quelques mois auparavant.

Monsieur Dalcol : La DREAL participe-t-elle aux GunDrill ?

Monsieur Peloux : Non mais lorsque les industriels font des exercices POI à leur propre initiative ils peuvent nous prévenir et parfois nous y participons.



Monsieur Dalcol : Combien y a-t-il de GunDrill par an ? Vous n'en avez pas fait pendant 4 mois l'année dernière.

Monsieur Conte : Nous réalisons des Gundrill ainsi que des exercices d'évacuation et des exercices POI, c'est vraiment l'ensemble qu'il faut prendre en compte, il n'y a pas de périodicité prédéfinie pour les Gundrill.

Monsieur Pourtain : La préfecture a-t-elle participé à l'exercice du 7 juillet ?

Monsieur Conte : Non

**Diapo 11** : Monsieur Peloux : La réglementation impose de réaliser un exercice POI par an. Dans la mesure du possible cet exercice est réalisé avec le SDIS.

**Diapo 13** : Monsieur Dalcol : Vos vannes sont-elles doublées ?

Monsieur Conte : Nous avons des vannes automatiques doublées de vannes manuelles.

Monsieur Meunier : C'est bien vous qui avez fait déporter la gestion d'une partie de l'activité de votre site ? Vous n'avez cependant pas jugé nécessaire de doubler vos vannes automatiques alors que le personnel sur site est très restreint la nuit ?

Monsieur Conte : Certaines opérations sont gérées à distance, comme c'est par exemple le cas du déclenchement du compresseur de secours, mais nous ne pouvons pas gérer le compresseur d'oxygène à distance. Ce type d'opération est gérée sur site.

En effet, nous avons moins de monde sur site la nuit. Mais nous avons des vannes d'aspiration « fail close » qui se ferment toutes seules en cas de manque d'alimentation ce qui garantit une certaine sécurité. Lors d'un incident c'est l'astreinte locale qui va intervenir, de plus, le personnel reçoit ce qu'on appelle les alertes « actives » sur une application qui indiquent les défaillances. Nous avons également des équipements importants de sécurité (EIS) comme le Bunker qui est là pour assurer un confinement en cas de sinistre.

Monsieur Meunier : Que représente le gardiennage en termes d'emplois ?

Monsieur Conte : Le gardiennage est sous-traité, il n'est pas assuré par des employés Air Liquide. Au total 7 personnes se relaient pour assurer le gardiennage 24h/24 et 7 jours sur 7, à tour de rôle. Le gardien a seulement pour mission d'effectuer des levées de doutes, le reste du travail est fait par l'astreinte.

Monsieur Meunier : Le gardiennage est assuré par une seule personne en simultanée ?

Monsieur Conte : Oui mais le gardien est assisté par 24 caméras, en plus du système d'astreinte qui est composé de trois techniciens et deux cadres de permanence (un cadre d'astreinte réseau et un cadre d'astreinte POI).

Monsieur Dalcol : Que se passe-t-il si le gardien fait un malaise ou est agressé ?

Monsieur Conte : Le gardien est équipé d'un détecteur homme éveillé. S'il tombe au sol l'entreprise est prévenue.

Monsieur Moutet : Combien de temps y a-t-il entre le moment où le gardien déclenche l'alerte et l'arrivée de l'astreinte ?

Monsieur Conte : Entre 30 et 45 minutes.

Monsieur Moutet : Et que se passe-t-il pendant ce temps ?

Monsieur Conte : Les premières manœuvres sont réalisées en automatique.

*Les échanges sur les aspects sûreté notamment sur les moyens en place ne sont pas retranscrits en totalité dans ce compte rendu en raison de la sensibilité de ces informations vis-à-vis du risque de malveillance.*

Monsieur Peloux : Lors de l'exercice que nous avons observé le délai d'arrivée de l'astreinte. Nous avons également testé le niveau de connaissance des gardiens sur les risques et le niveau de coordination entre le gardien et l'astreinte.

Concernant la malveillance nous ne savons jamais exactement à quelle menace nous pouvons être confrontés, en 2015 les premiers événements malveillants avec blessés se sont produits sur des établissements Seveso. Depuis les industriels ont pu bénéficier des compétences des forces de l'ordre notamment grâce à une collaboration forte entre la police et les sites Seveso. C'est un risque difficile à quantifier.

Monsieur Pourtain : Les sous-préfectures font des points réguliers sur cette surveillance.

Monsieur Dalcol : Pendant le délai d'arrivée de l'astreinte, qui éteint le feu ?



Monsieur Conte : Ce n'est pas l'astreinte qui éteint le feu, c'est le SDIS, qui est appelé par l'astreinte dès qu'elle reçoit l'alerte. L'astreinte n'attend pas d'arriver sur place pour les appeler.

Monsieur Moutet : La réduction de la présence de nuit est un problème. Rappelons que les conséquences d'un accident sur ALFI pourraient entraîner un effet domino sur Elengy.

Monsieur Conte : Il n'y a eu aucune réduction de personnel, le personnel de nuit a simplement été reclassé.

Monsieur Moutet : Il y a bien eu une réduction du personnel de nuit et le week-end, qu'ils aient été reclassés ou non n'est pas la question, dans tous les cas il y a moins de personnel la nuit et le week-end.

Monsieur Meunier : Nous vous demandons de prendre en considération l'option de doubler le gardiennage.

## ELENGY

M. Labrousse présente un diaporama (en annexe).

Monsieur Labrousse se présente, il est l'adjoint de Monsieur Catoire qui remplace Monsieur Stortz.

**Diapo 4** : Le THT est un odorisant du gaz. Nous faisons la prestation pour le transporteur GRT.

**Diapo 5** : 1 TWh équivaut à la consommation d'une ville comme Montpellier sur une année. Un méthanier représente environ 1TWh.

Les citernes chargées vont sur les sites non raccordés dans le sud de la France et le Nord de l'Italie.

**Diapo 6** : Les nouveaux porte-conteneurs CMA-CGM marchent au GNL. Un petit navire, le Gas Vitality, a été construit pour alimenter les portes conteneurs en GNL, il vient charger le GNL à Cavaou. Ces opérations de chargement prennent une quinzaine d'heures.

Monsieur Meunier : Pour quelle rotation annuelle ?

Monsieur Labrousse : Depuis janvier il y a 3 chargements par mois et il est très probable que cela augmente.

Monsieur Moutet : Quelles sont ses capacités ?

Monsieur Labrousse : Le Gas Vitality a une capacité de 12 000 m3 de GNL, un méthanier classique à une capacité de 150 000 m3.

Monsieur Moutet : Le chargement se fait-il par des bras de chargement dont dispose le bateau ?

Monsieur Labrousse : Non le chargement se fait par des flexibles qui sont manipulés par les grues du méthanier.

Madame Lozano : Les bateaux de croisière sont-ils également approvisionnés ?

Monsieur Labrousse : Oui, ça commence avec MSC croisières, Costa croisières, un marché est en train de se développer, c'est avantageux pour ces sociétés car ce carburant est moins taxé. Nous visons également les ferries.

Monsieur Pourtain : Les chargements se font seulement sur des navires à quai ?

Monsieur Labrousse : Oui c'est plus stable et plus simple.

Monsieur Troussier : Le carburant est plutôt fortement taxé mais cela n'empêche pas beaucoup de bateaux de toujours utiliser un pétrole de mauvaise qualité.

Monsieur Labrousse : C'est beaucoup plus facile sur des bateaux neufs, car certains bateaux neufs sont construits avec des moteurs GNL.

Monsieur Meunier : Quel est le port d'attache du Gas Vitality ? Qui est son propriétaire ? Quelle est son utilisation hors ravitaillement ?

Monsieur Labrousse : Pour l'instant il est sous exploité et il ne nous appartient pas. Il est voué à travailler dans le golfe de Fos. Il est opéré en permanence.

Monsieur Meunier : Reste-t-il mouillé toute l'année dans le golfe de Fos ? En fonctionnement ?

Monsieur Labrousse : Oui il est opéré en permanence

Monsieur Meunier : Le Gas vitality fonctionne-t-il lui-même au GNL ?

Monsieur Labrousse : Tout à fait.

Monsieur Trolliet : Les accouplages créent-ils un nouveau risque ? Y-a-t-il quelque chose de prévu en termes d'information des industriels et des riverains ? La quantité de GNL n'a jamais été aussi importante.



Monsieur Labrousse : Il s'agit d'opérations standard que nous avons intégrées à la gestion du risque. Concernant le porte-conteneur j'imagine qu'il y a eu des études mais nous ne sommes pas opérants sur cette partie-là. Le GNL est très bien encadré en termes de gestion des risques et des procédures opératoires. De plus, les bras et les flexibles ont des systèmes de déconnexion d'urgence.

**Diapo 8** : Nous cherchons à faire labelliser le site « site à 0 émissions de GES ».

Nous allons être audités à la fin du mois sur la norme ISO 51 001 concernant notre performance énergétique.

**Diapo 9** : Le projet biopolymère a pour objectif d'empêcher les autres algues de s'installer sur nos équipements de regazéification afin d'éviter l'utilisation du chlore.

Monsieur Troussier : Nous vous félicitons pour ce projet, c'est important pour les ostréiculteurs. Actuellement il y a de moins en moins de moules dans le golfe de Fos du fait des rejets importants d'eau de javel. Combien de chlore ce nouveau procédé va-t-il vous permettre d'économiser ?

Monsieur Labrousse : Il va nous permettre de diminuer notre consommation de chlore de 90%.

Monsieur Troussier : Les autres industriels du golfe de Fos rejettent beaucoup de javel, est-ce qu'ils pourront utiliser votre procédé ? Allez-vous le vendre ?

Monsieur Labrousse : Nous n'allons pas vendre de procédé en lui-même mais allons vendre la capacité de pouvoir le faire à grande échelle, dans un premier temps nous allons essayer de montrer que nous pouvons traiter 30 000m<sup>2</sup> d'eau. Il est dans notre intérêt que les autres industriels utilisent le même procédé afin faire baisser les prix.

Monsieur Moutet : Quand allez-vous commencer à utiliser ce procédé ?

Monsieur Labrousse : Cet été. Actuellement nous évaluons son impact sur le milieu marin. Une étude d'impact a été réalisée.

Monsieur Moutet : Allez-vous transférer ce procédé à Fos Tonkin ?

Monsieur Labrousse : Si les résultats sont concluants, oui.

**Diapo 10** : Nous injectons 250 tonnes de chlore par an à l'heure actuelle.

Monsieur Meunier : Nous constatons une très belle évolution mais l'arrêté préfectoral a augmenté le delta de température de l'eau des rejets de 1,5°C, la formulation est trompeuse. Cet arrêté permet d'abaisser la température de rejet 1,5°C supplémentaire par rapport à avant, est-ce bien cela ?

Monsieur Labrousse : Oui.

Monsieur Meunier : Vous deviez nous présenter une étude d'impact concernant ce delta de température.

Monsieur Labrousse : L'impact est autour de 1°C dans les cas les plus défavorables sans mélange. Ce n'est pas néfaste pour le milieu marin.

Monsieur Pourtain : Est-ce qu'une CLIE pourrait être organisée sur site pour présenter les résultats de l'étude d'impact ?

Monsieur Labrousse : Oui j'y suis tout à fait favorable.

**Diapo 11** : Lot 2 : Dans le cadre du PPRT un travail a été fait pour diminuer le risque pour Ascométal, cela nécessite que nous changions nos bras pour des bras à déconnexion rapide.

Monsieur Moutet : Le Gas Vitality est opéré uniquement à Cavaou ?

Monsieur Labrousse : Oui mais nous l'attendons également au Tonkin, nous nous préparons à l'accueillir.

Monsieur Troussier : Y-a-t'il un projet de 2<sup>ème</sup> appontement à Cavaou ?

Monsieur Labrousse : Oui, nous avons plusieurs pistes pour créer un deuxième appontement, soit en déplaçant la torche soit en travaillant avec Fluxel.

**Diapo 13** : Nous avons pour projet d'envoyer le GNL sur un stockage Alsacien puisque cette région n'est pas très bien desservie en gaz et dessert le sud-ouest de l'Allemagne, nous avons déjà fait un essai en train, ça fonctionne. Nous pourrions profiter de l'artère ferroviaire d'air liquide pour faire un espace gare où nous chargerions les camions à partir du Tonkin.

Monsieur Pourtain : Les trains sont-ils complets ?

Monsieur Labrousse : Je ne sais pas, j'imagine que les trains vont se compléter petit à petit.



Monsieur Meunier : Le rail se trouve sur le terrain d'ALFI ?

Monsieur Labrousse : Non il se trouve sur le terrain du port et longe la route. Il y a une petite dérivation qui se trouve sur le site d'Air liquide.

Monsieur Meunier : Cette gare ne modifiera pas les aléas pour le PPRT ?

Monsieur Labrousse : Je ne pense pas car nous serons dans les règles.

**Diapo 16** : En 2020 nous avons eu un problème sur l'échangeur ce qui nous a contraint à torcher pendant un mois et demi.

Monsieur Meunier : Je vois qu'il n'y a pas de focus sur les torchages dans votre présentation alors que vous êtes pourtant très concernés. Il est important que ces éléments apparaissent dans les présentations.

Monsieur Labrousse : Nous pouvons mettre ces éléments au compte-rendu.

Monsieur Pourtain : Nous proposons que les temps de torchage en heures soient ajoutés au compte-rendu pour chaque exploitant.

Monsieur Meunier : Un d'entre eux l'a déjà fait.

Monsieur Peloux : L'objectif est que nous puissions homogénéiser le reporting sur les torchages, lors de la prochaine CSS nous devrions être en mesure de présenter les mêmes types de chiffres pour tous les industriels.

Monsieur Meunier : C'est une problématique importante car la perception est forte chez les habitants et on ne sait pas ce qu'il se passe sur les sites.

Monsieur Labrousse : Lors de ce type d'incident nous assurons tout de même une communication auprès des riverains à travers la plateforme Allo-industrie.

Monsieur Meunier : Le problème est qu'il n'y a pas d'échanges avec Allo-industrie. Il faudrait que les industriels communiquent avec ZIPCOM. Allo-industrie ne communique pas avec la population.

Monsieur Dalcol : L'année dernière les torches éclairaient tout le pourtour de l'étang de Berre du fait des arrêts annuels et des montées en pression qu'ont entraîné les températures élevées. Il serait souhaitable que vous vous coordonniez pour que les arrêts ne se produisent pas tous en même temps.

Concernant les gaz brûlés à la torche ou en êtes-vous ? Avez-vous prévu de faire des investissements pour les reliquéfier à la place de les envoyer à la torche ?

Monsieur Labrousse : Pour reliquéfier il faut du flux de GNL, le gaz que l'on réincorpore est mélangé avec du GNL sous refroidit, ce qui n'est pas possible lors des travaux de maintenance ou lors de pénurie de GNL. En dehors de ces situations nous reliquéfions déjà.

Il y a deux solutions qui pourraient permettre de pallier ce problème : soit de mettre un reliquéfacteur autonome (des petits projets de recherche sont en cours) soit de mettre un compresseur qui va comprimer les évaporations et les envoyer sur le réseau.

Monsieur Dalcol : Que se passe t'il quand le bateau est en attente et ne peut pas décharger ?

Monsieur Labrousse : En fonction de la cargaison il n'y a plus de réincorporation à faire. Les seules fois où nous avons torché à Cavaou, les navires étaient mis en gaz et mis en froid afin de ne pas polluer notre GNL.

Monsieur Peloux : Nous avons réalisé une première inspection sur la thématique des torches Au Tonkin et nous allons réaliser la même à Cavaou. L'idée est de bien connaître les types de torches, les types de flux et dans quelles circonstances elles sont utilisées afin de mieux encadrer le recours à ces équipements et arriver à réduire les épisodes et les émissions associées.

Aujourd'hui le cadre réglementaire concernant les torches est variable d'un site à l'autre. Chez Elengy les émissions sont très liées aux épisodes de torches et ce sujet constitue une de nos priorités sur les deux terminaux même si la réintégration des gaz qui sont aujourd'hui brûlés devra passer par des investissements lourds.

Monsieur Meunier : Il est vrai que les investissements sont importants mais si nous pouvions comptabiliser en durée et en volume ce que représentent les torches nous aurions une meilleure idée des investissements que chacun est prêt à faire. Pouvez-vous vous organiser pour que les arrêts ne tombent pas en été où il y a généralement une météo calme et sans vent ?

Monsieur Labrousse : En hivers le vent peut également poser des problèmes pour faire du levage. A une époque les gros travaux étaient interdits sur l'hiver gazier pour assurer les besoins en gaz des populations. Nous avons tendance à choisir le printemps et l'automne pour nos travaux.



Monsieur Troussier : Nous venons de passer plus de deux heures sur les deux premières présentations. Je propose d'écrire au Sous-Préfet pour que les deux CSS de Fos soient à nouveau scindée en deux, car c'est bien trop long.

Monsieur Meunier : Nous ne pouvons pas nous exonérer des réponses qui sont apportées lors de ces présentations.

Madame Monnier : Nous pourrions éventuellement extraire Arcelor, mais il faudrait peut-être garder une cohérence avec le PPRT.

Monsieur Troussier : Toutes les interventions et toutes les questions sont intéressantes et nous n'avons dans l'état actuel des choses pas le temps de tout traiter.

Monsieur Pourtain : Si les CLI recommencent à s'organiser normalement les différents exploitants auront plus de temps pour y développer certains sujets.

**Diapo 20** : Monsieur Meunier : Il n'y a pas eu d'accidents métiers mais des malaises, quelles ont été leurs causes ?

Monsieur Labrousse : La plupart concernaient les postes de gardiennage, nous n'en connaissons pas la raison.

Monsieur Moutet : Peut-être cela est-il dû à la pollution de l'air.

Monsieur Troussier : D'autant plus que le site se trouve sous le vent.

Monsieur Labrousse : Nous avons travaillé sur le management du gardiennage pour essayer de comprendre ce phénomène.

**Diapo 22** : Monsieur Meunier : Pouvez-vous nous en dire plus sur le deuxième point de la partie MMR de Cavaou ?

Monsieur Labrousse : Nous avons eu une inflammation d'une soupape sur réservoir suite à un impact de foudre. Suite à cet incident nous avons mis en place un plan d'action dont Monsieur Peloux a souhaité encadrer la réalisation dans un arrêté préfectoral. De notre côté nous avons bien réalisé les actions prévues. Nous avons eu une inspection en début d'année sur ce sujet.

Monsieur Moutet : Pouvez-vous utiliser les deux autres soupapes lorsque vous avez une soupape isolée ?

Monsieur Labrousse : Oui. Les points hauts accentuent l'électro-magnétisme qui circule.

Monsieur Meunier : Normalement la soupape ne devrait pas attirer la foudre.

Monsieur Moutet : Cela s'est produit car elle n'était pas étanche. A quelle fréquence vérifiez-vous ce matériel ?

Monsieur Labrousse : Nous le vérifions tous les 5 ans et nous requalifions les soupapes tous les dix ans.

Monsieur Moutet : Se peut-il qu'elle ait mal été fermée ?

Monsieur Labrousse : Non, elle n'était pas ouverte mais elle n'était pas étanche.

Monsieur Peloux : Nous n'avons pas proposé de mise en demeure sur cet événement car Elengy avait déjà mis en place les mesures compensatoires prévues par la réglementation, il n'y avait pas de problème de conformité mais au vu de l'enjeu nous avons décidé d'encadrer le projet de travaux d'Elengy.

Monsieur Peloux : Lors de l'exercice PPI, qui s'est plutôt bien passé, nous avons fait des observations notamment sur les liens entre le DOI et le PCex et sur l'anticipation des effets domino.

Nous avons imaginé un scénario qui pouvait impacter le chargement de camions. Nous avons globalement trouvé que les rôles de chacun étaient bien définis et que les moyens ont été déployés très rapidement. Nous avons également un observateur chez Fluxel pour évaluer comment se faisait le lien entre les deux sites.

Monsieur Dalcol : Avez-vous transformé votre POI en PPI lors de ce scénario ?

Monsieur Pourtain : le POI ne se transforme pas en PPI, ce sont deux outils différents, après le déclenchement du PPI, le POI reste en place pour gérer les opérations internes au site.

Monsieur Labrousse : L'envergure du scénario a entraîné le dépassement des capacités du site, ce qui a entraîné le déclenchement du PPI.

**Diapo 26** : Nous avons fait un exercice infra POI pour faire jouer les équipes de quart.



## GCA LOGISTICS

M. Blanc fait une présentation de l'entreprise, suivie d'un diaporama (en annexe).

**Diapo 2 :** Nous avons environ 17 000 palettes de produits dangereux en entrée et 17 000 en sortie. Notre taux de remplissage est de 65% pour un stockage moyen.

**Diapo 4 :** Monsieur Meunier : Le parc à conteneur est-il en extérieur ?

Monsieur Blanc : Oui il est extérieur, mais l'intégralité des risques est contenue dans les limites de notre propriété.

**Diapo 5 :** Les murs REI 120 résistent deux heures au feu. Les murs REI 240 résistent quatre heures. Selon des retours d'expérience des SDIS les murs coupe-feu de grande capacité seraient plus efficaces que le sprinklage.

**Diapo 11 :** Une fiche GP a été émise en avril 2021 suite à un geyser d'eau produit par la défaillance d'une vanne.

**Diapo 14 :** Nous subissons les flux qui arrivent sur Fos et avons parfois eu l'obligation de dépasser les autorisations pour prendre en compte les volumes entrants qui n'étaient pas annoncés. Nous avons eu cinq remarques de la DREAL principalement sur les mesures sismiques et la foudre. Concernant le risque sismique il a été montré que la ruine de l'une de nos cellules ne pourrait pas impacter les autres. Elles sont toutes autoportées.

Monsieur Troussier : Etant en bord de mer prenez-vous en compte le risque de submersion ?

Monsieur Blanc : Il nous avait été demandé que notre bâtiment soit surélevé, aujourd'hui nous sommes à 3 mètres NGF.

Monsieur Meunier : Y-a-t-il un second plancher au-dessus du premier qui permet de faire une récolte des fuites potentielles de votre matériel ?

Monsieur Blanc : Le bâtiment est sur pente très faible qui va vers des avaloirs, l'objectif principal est de former le personnel sur tous les exercices d'épandage.

Monsieur Meunier : En cas d'incendie est-ce que le bac de rétention est capable de récupérer toutes les eaux issues de l'extinction d'incendie ?

Monsieur Blanc : Le bac de rétention mobile peut récupérer toute la capacité du conteneur (valeur un pour un de la rétention), au-delà il y a le muret qui ajoute une protection supplémentaire de 500m3.

Monsieur Meunier : Le bac de rétention ne peut donc pas accepter toutes les eaux d'extinction ?

Monsieur Blanc : Les eaux seraient dans tous les cas maintenues sur le parc, nous pouvons éventuellement pomper le produit.

Monsieur Meunier : Il faudrait que le SDIS nous dise si 500 m3 est une capacité de stockage conforme à ce qui est attendu. Lorsqu'il y a eu l'incendie chez Evere il y a eu une nappe d'eau résiduelle qui a stagné un certain temps.

Monsieur Blanc : 500 m3 est la capacité prévue pour récupérer les produits de 20 conteneurs percés en même temps, ce qui est conséquent. Il faut y ajouter la capacité de stockage du parc qui est de 200 m3. Autour du site il y a aussi un muret pour empêcher les flux de déborder du site.

## KEM-ONE

M. Charles présente un diaporama (en annexe).

**Diapo 3 :** Il y a eu une modification du groupe froid pour pouvoir réaliser des refroidissements au propylène. La conversion des cellules électrolyses doit démarrer fin 2024.

**Diapo 4 :** Chaudière C : Dépassement CO : Lorsque la chaudière est au maximum, il y a des altérations du ratio hydrogène/gaz naturel qu'il nous faut réajuster. Concernant le gaz naturel nous avons installé des analyseurs en ligne.

Monsieur Meunier : Pourquoi les valeurs limites de l'émergence ne sont pas linéaires ?

Monsieur Charles : Ce sont des valeurs flottantes, elles sont basées sur le ratio hydrogène/GN que nous utilisons, nous n'avons jamais la même valeur limite.



Monsieur Meunier : Pourquoi les valeurs limites d'urgence sur les Nox sont-elles discontinues ?

Monsieur Charles : Cela correspond aux périodes d'arrêt des chaudières.

Monsieur Meunier : La valeur ne change pas que vous soyez à l'arrêt ou non, cette présentation nuit à la clarté du tableau.

Monsieur Charles : Nous corrigerons ça sur la prochaine présentation.

**Diapo 7 :** Monsieur Moutet : Il me semblait que l'incinérateur était à l'arrêt et que vous ne vous en serviez plus.

Monsieur Charles : Si, nous l'utilisons toujours, nous nous en servons pour le traitement de nos événements.

Monsieur Moutet : Il n'y a pas d'événement à l'incinérateur, c'est une sortie directe.

Monsieur Charles : Nous surveillons notre incinérateur

Monsieur Peloux : L'incinérateur fait partie des émissaires qu'il est demandé de surveiller dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

Monsieur Moutet : Solamat Merex traite ses effluents afin de polluer le moins possible. Pourquoi ne pas vous en inspirer ?

Monsieur Peloux : Solamat Merex ne traite pas les effluents gazeux.

Monsieur Moutet : Mais les effluents solides oui.

Madame Bourdel : Non, Solamat Merex n'est pas non plus en mesure de traiter les effluents solides.

Monsieur Peloux : Les valeurs limites d'émission de cet émissaire sont issues de la même réglementation que Solamat Merex.

Monsieur Moutet : Il n'y a donc pas de traitement des fumées, est-ce que les analyseurs ont été vérifiés ?

Monsieur Charles : Oui et nous faisons également l'objet d'une surveillance par un organisme indépendant.

Monsieur Peloux : Ce n'est pas un incinérateur qui reçoit des produits variables, il y a une certaine constance, donc c'est plus facile à adapter. Nous réalisons des contrôles inopinés sur cet émissaire.

Monsieur Meunier : Si Solamat a mis en place un processus de traitement des fumées pourquoi ne pouvez-vous pas passer par eux pour mettre en place un système similaire ?

Monsieur Charles : Car nous traitons des résidus chlorés, ce que ne traite pas Solamat Merex.

[Ajouts de Madame Bourdel au compte-rendu : L'incinérateur a pour rôle de :

- Brûler les produits secondaires liquides lourds ou/et légers de l'unité CVM ainsi que des produits secondaires en provenance de l'extérieur.
- Brûler les événements de la structure de traitement des événements contenant du CVM.
- Secourir l'oxydateur thermique pour brûler les événements du traitement des rejets aqueux, de la chloration directe et les événements généraux.
- Générer de la vapeur valorisée sur le site.
- Traiter les fumées de brûlage pour obtenir une solution d'acide chlorhydrique.]

A la sortie de l'incinérateur, les fumées passent dans la chaudière où elles cèdent leurs calories pour générer de la vapeur haute pression. Les fumées sont ensuite refroidies par une recirculation de solution d'HCl. Puis l'acide chlorhydrique gazeux des fumées est absorbé dans deux ballons. Les fumées sont ensuite lavées à la soude pour éliminer les traces d'HCl et de chlore avant d'être rejetées à l'atmosphère.

La solution HCl ainsi récupérée est employée pour la neutralisation des effluents aqueux au niveau de la station biologique et envoyée vers l'unité Chlore/Soude.

**Diapo 8 :** Monsieur Meunier : Qu'est-ce que la méthode normalisée apporte de plus ?

Monsieur Charles : Elle permet de séparer le chlore du chlorure d'hydrogène.

**Diapo 9 :** L'indisponibilité de l'analyseur en ligne a fait l'objet d'une information à la DREAL et en guise de mesure compensatoire nous avons fait réaliser une mesure mensuellement par un organisme extérieur.



Monsieur Meunier : Qui est l'organisme extérieur qui a fait les contrôles ?

Ajout de Madame Bourdel au compte-rendu : Les analyseurs en ligne (surveillance continue) sont contrôlés par le service analyse et font d'un l'objet d'un système d'analyse indépendant (QAL).

La surveillance mensuelle par un organisme tiers est actuellement réalisée par Bureau Véritas.

Monsieur Dalcol : A quelle fréquence sont faits les contrôles inopinés ?

Monsieur Charles : Une fois par an.

Monsieur Moutet : Les contrôles se font à quelle période ?

Monsieur Charles : Ils sont inopinés donc ça peut être n'importe quand.

Monsieur Peloux : Les laboratoires s'organisent avec les exploitants pour savoir s'il y a des périodes d'arrêt ou de maintenance particulières afin de ne pas venir pour rien.

Monsieur Moutet : Ce sont toujours les mêmes ?

Monsieur Peloux : Non, nous choisissons des organismes avec qui l'exploitant ne travaille pas, c'est la DREAL qui choisit l'organisme, nous essayons de changer tous les ans.

Monsieur Dalcol : Il n'y a qu'un contrôle par an sur chacun des sites ?

Monsieur Peloux : En général oui.

**Diapo 10** : Monsieur Meunier : Pourquoi les mesures semestrielles ne concernent que le four C ?

Monsieur Charles : Car le four C fait l'objet d'une prescription supplémentaire par rapport aux poussières.

Monsieur Meunier : Donc vous ne mesurez pas les poussières sur les fours A et B ?

Monsieur Charles : Ce n'est pas demandé dans notre arrêté préfectoral. Pour information notre arrêté préfectoral d'exploitation a été revu en 2019.

**Diapo 12** : Monsieur Meunier : Qu'est-ce que les émissions surfaciques ?

Monsieur Charles : Cela concerne tout ce qui est transporté à ciel ouvert.

Monsieur Troussier : Pour lesquelles il y a donc des émanations ?

Monsieur Charles : Oui, elles sont mesurées et nous cherchons des solutions techniques pour les réduire.

Monsieur Peloux : Nous avons demandé des études technico-économiques via les arrêtés COV, les émissions surfaciques type bassins API sont de grosses sources d'émissions. Les exploitants ont fait certaines propositions visant à couvrir les bassins, pas toujours faciles à mettre en œuvre d'un point de vue technique en raison par exemple de la création d'atmosphères explosives confinées.

Monsieur Dalcol : Certains industriels rejettent des produits lourds dans ces bassins et ils vont directement dans l'atmosphère. Combien de m<sup>3</sup> rejetez-vous chaque année et est-ce que vous faites des analyses des rejets des eaux ?

Monsieur Charles : Oui nous effectuons une surveillance interne du rejet des eaux et sommes également soumis à des contrôles inopinés sur cette thématique. Nos résultats sont communiqués de manière mensuelle à la DREAL.

Monsieur Peloux : Chez Kem one le dernier contrôle inopiné a réalisé en novembre et les concentrations se sont révélées conformes.

Monsieur Dalcol : Combien d'eau rejetez-vous dans la nature ?

Monsieur Charles : Nous rejetons 4300 m<sup>3</sup> de maximum autorisé pour le chlore soude par jour et 2500 m<sup>3</sup> pour le CV mais nous sommes largement en dessous (environ 3000m<sup>2</sup> pour le chlore soude et 1500 m<sup>3</sup> pour le CV).

**Diapo 15** : Monsieur Moutet : Ou vont ces eaux ?

Monsieur Charles : Les eaux vont dans la Darse après traitement.

**Diapo 18** : Nous avons utilisé notre ancienne station de traitement des COV en attendant que la station en panne soit remplacée.

Monsieur Dalcol : Qu'est-ce que le DCE ?

Monsieur Charles : Il s'agit du Dichloro-Ethylène, c'est un produit intermédiaire qui sert à la fabrication du chlorure vinyle monomère.

Monsieur Troussier : C'est un solvant aromatique



**Diapo 21 : Monsieur Meunier :** Concernant l'incident du 8 février, l'éthylène peut-il s'enflammer spontanément ?

Monsieur Charles : Non, cependant le point éclair est très bas, il n'a donc pas besoin de beaucoup d'énergie pour s'enflammer, un frottement peut suffire.

Monsieur Pourtain : Il serait intéressant que vous mettiez la quotation G/P lorsque vous listez vos incidents/accidents.

Monsieur Meunier : Vos moyens incendie avaient été mis en cause par un ancien représentant des salariés et la DREAL avait prévu de refaire un arrêté préfectoral suite à cela.

Monsieur Charles : Nous avons fait des investissements notables sur la sécurité incendie. Nous avons remplacé toutes nos lances incendies par des lances automatiques (pilotage à distance possible).

Monsieur Meunier : Il ne faudrait pas minimiser cet aspect-là, dans une précédente CSS la DREAL avait noté quelques défaillances.

Monsieur Charles : Je n'ai pas connaissance de cette demande ni de la dénonciation de la part d'un employé, je n'ai pas eu de retour du CHSCT concernant la sécurité incendie. Nous avons réalisé des tests débit-pression pour nous assurer que nos moyens sont bien dimensionnés, les résultats se sont avérés positifs.

Monsieur Brisson : Les bonnes relations que vous avez avec le CHSCT ne présage pas du bon fonctionnement du réseau incendie.

Monsieur Meunier : Nous souhaitons savoir si aujourd'hui le réseau incendie est efficient.

Monsieur Peloux : En 2019 le CHSCT avait considéré que le réseau incendie était insuffisant et inadapté compte tenu du projet de construction du terminal éthylène, suite à cela nous avons proposé des prescriptions dans l'arrêté du 2 décembre 2019. Nous devons faire une inspection de récolement prochainement.

Monsieur Charles : Nous avons réalisé deux actions majeures depuis : la vérification des flux de pression par rapport au scénario de référence et l'automatisation des lances incendie.

Monsieur Dalcol : Votre réseau incendie fonctionne à l'eau de mer ?

Monsieur Charles : Non il fonctionne avec le réseau d'eau industriel.

Monsieur Dalcol : Et quel est l'état de ce réseau ? Je vous pose cette question car il y a beaucoup de problèmes de corrosion dans les réseaux incendie qui sont mal contrôlés dans les industries. Quelles est votre fréquence de contrôle ?

Monsieur Charles : Lorsque nous faisons un test de pression nous voyons si l'installation tient ou non.

Monsieur Peloux : Ces réseaux sont considérés comme vitaux pour les industriels, il y eu beaucoup d'investissements ces dernières années pour les rénover. Nous nous intéressons à l'état du réseau régulièrement dans les inspections sur la protection incendie.

Monsieur Dalcol : Si les travaux sur le réseau se font par tranche ça ne garantit pas la robustesse de l'ensemble du réseau à un instant T.

Monsieur Peloux : Effectivement, ces travaux se font souvent par tranches afin de conserver le réseau opérationnel en toutes circonstances.

Monsieur Dalcol : Les émulseurs mousses sont très corrosifs.

Monsieur Charles : Nous avons une seule unité mousse.

**Diapo 27 : Monsieur Meunier :** Vous communiquez sur les essais sirènes en dehors du premier mercredi du mois mais il serait bien que tous les industriels envoient le calendrier des essais planifiés à ZIPCOM. Aujourd'hui vous ne communiquez plus. La communication via Allo Industrie n'est pas suffisante.

Monsieur Pourtain : Il faut également en informer la mairie.

Madame Jolivet : En général nous sommes prévenus. Il y a parfois des difficultés sur les exercices inopinés ou nous ne pouvons pas communiquer.

**LYONDELL CHIMIE FRANCE**

M. Carret présente un diaporama (en annexe).

**Diapo 3 :** C'est l'un des plus grands arrêts que nous ayons faits, en effet il y a eu beaucoup de projets et de travaux pour respecter les exigences réglementaires.



**Diapo 6 :**

Monsieur Troussier : Concernant le défaut de consignation, est-ce que chaque intervenant dispose d'un cadenas personnel ?

Monsieur Carret : Ce n'était pas prévu par la procédure à ce moment-là, ces procédures sont d'ailleurs en cours de révision.

Monsieur Dalcol : J'ai l'impression qu'il manque une coordination de la sécurité sur votre site.

Monsieur Carret : Le premier intervenant n'a pas vu qu'il n'y avait pas de cadenas.

Concernant la chute de 4 mètres d'un bloc de béton cela s'est produit du fait des dégradations hivernales.

**Diapo 8 :** Nous avons un automate de sécurité qui regit l'ensemble de l'usine et plus particulièrement les unités clés pour éviter un départ majeur à la torche d'urgence (1200 tonnes), cependant lors de l'incident du 6 juillet 2021 il y a eu une montée en pression résiduelle d'une colonne.

Monsieur Troussier : La crainte que nous avons c'est que la torche soit utilisée par facilité.

Monsieur Carret : Ce n'est plus le cas, nous avons bien pris en compte les demandes d'utilisation des torches au minimum mais dans certains cas il est compliqué de ne pas torcher. Le cas de l'ouverture de la soupape aurait pu être évité.

Monsieur Meunier : L'arrêté préfectoral de 2009 ne tient pas compte de toutes les modifications et améliorations qui ont été apportées depuis, il faudrait peut-être refaire un nouvel arrêté pour réduire les seuils acceptables.

Monsieur Carret : Nous avons deux seuils : un seuil pour le grand arrêt (de deux heures) et un seuil de routine de 2h30 par an. Lors d'une panne de compresseur nous pouvons très vite atteindre les 2h30.

Monsieur Moutet : Peut-on connaître les dates des épisodes de torches s'étant produits en 2022 ?

Ajout au compte-rendu des épisodes de torchage enregistrés en 2022 au 30/11/2022 :

4 épisodes de 4 à 56 min :

03/02/22 : 4 minutes, perte du compresseur C2280 et ouverture d'une soupape sur une colonne

15/04/22: 2 épisodes consécutifs de 4 et 56 min, déclenchement du compresseur C2280

25/07/22 : 4 minutes, déclenchement des fours MTBE et ouverture des soupapes vers TU

Durée totale de 68 minutes de torchage en 2022. L'arrêté préfectoral autorise 150 minutes par an

Produits et quantités envoyées vers la torche d'urgence :

1895 kg de butane

560 kg d'éthane

1400 kg d'isobutane

3540 kg d'isobutène

130 kg de propane

173.4 kg de COV émis

Monsieur Peloux : Lyondell est un des sites industriels auquel nous imposons des limites de durée, nous essayons de définir un cadre homogène pour règlementer les torches de la même façon sur l'ensemble des sites. Sur Lyondell l'examen du dossier de réexamen IED, issu des directives européennes pour les stockages importants de substance organiques, est en cours. Dans le cadre de ce réexamen nous allons revoir toutes les valeurs limites d'émission dans l'eau et dans l'air ainsi que la question des torchages. Rappelons que le calcul des émissions reste une estimation.

Monsieur Meunier : Nous souhaiterions que tous les exploitants nous donnent ces résultats. Il faut que les arrêtés préfectoraux prévoient des mesures qui nous permettent de quantifier ces émissions.



Monsieur Pourtain : La nouvelle fiche GP contient une case sur la durée du torchage et lorsqu'il y a un torchage l'exploitant doit faire une fiche GP. Les anciennes fiches GP ne permettaient pas de les quantifier.

Monsieur Meunier : Il faut que vous trouviez des moyens d'identifier ces problèmes pour que nous puissions communiquer avec la population de manière sereine.

Monsieur Moutet : Les nouveaux procédés utilisent de la vapeur pour cacher les fumées noires mais ça ne diminue pas la pollution.

Monsieur Carret : Ça ne cache pas le noir, ça améliore la combustion.

Monsieur Moutet : La fumée est toujours aussi polluante.

Monsieur Carret : Non elle l'est un peu moins car la vapeur améliore la combustion.

Monsieur Meunier : Début 2023 il y aura de nouveaux arrêtés qui imposeront de donner des mesures des torchages.

**Diapo 9** : Le déclenchement du PSI a fait suite à une fuite minime due à un problème de détecteur sur le pipe butane.

Monsieur Moutet : Le 15 avril les deux torches étaient allumées.

Monsieur Carret : La grande torche d'urgence ne produit pas de vapeur d'effacement, elle est trop haute, la petite torche oui, et lorsque la torche continue crache de la fumée noire les traces noires peuvent aller jusqu'au grues du terminal container, c'est donc une priorité pour nous de ne pas la faire fumer.

**Diapo 10** : Nos émissions de COV ont augmenté de 10 tonnes mais nous devrions revenir à une quinzaine de tonnes en moins.

Sur les PM nous avons une fiabilité à 100% sur 2021/2022.

Monsieur Meunier : Concernant les mesures sur le soufre il y avait un problème entre les chiffres flux et seuils. La DREAL prévoyait de trouver une solution pour que les chiffres soient cohérents entre eux, ou en est-on ?

Monsieur Peloux : Dans le cadre de l'examen IED nous allons reprendre toutes les valeurs limites, ce travail devrait être finalisé en 2023.

Monsieur Moutet : Avec quel fioul fonctionnent vos 4 chaudières ?

Monsieur Carret : Il s'agit principalement de produits de la production d'acétone.

Monsieur Moutet : Est-ce que la DREAL fait des contrôles inopinés sur les poussières ?

Monsieur Peloux : Oui, un nouveau contrôle inopiné est prévu en 2022.

Monsieur Moutet : Pourquoi ne pas installer des chaudières fonctionnant gaz ?

Monsieur Carret : Notre usine est la mieux intégrée du groupe énergétiquement, nos fiouls sont produits dans l'usine, 82% de l'énergie consommée par le site vient d'énergie fossile produite à l'intérieur du site. Parmi nos projets de réduction du CO2 il y a une étude de la purification des produits pour les valoriser et faire fonctionner une chaudière électrique avec, cela représenterait un budget de 80 millions d'euros.

Monsieur Moutet : En collaboration avec le laboratoire chimie environnement d'Aix nous allons procéder à des analyses de COV et de particules fines via des filtres à quartz, ces prélèvements seront effectués à quelques centaines de mètres des sites de la zone industrielle. Cette démarche est initiée dans un but de recherche scientifique notamment afin de comprendre les phénomènes de recombinaison de particules en jeu.

Monsieur Mathiot : Atmosud effectue des mesures depuis 50 ans, les mesures de Monsieur Moutet sont complémentaires. Nous avons un réseau de surveillance quotidien et constatons des améliorations sur le dioxyde de soufre et les COV, il n'y a quasiment plus de SO2 dans notre atmosphère.

Monsieur Moutet : Tu as raison sur les moyennes mais pas sur les pics, vos mesures sont lissées sur 24 heures.

Monsieur Mathiot : Même sur les pics ça diminue nous faisons nos mesures tous les quarts d'heure. Nous mesurons également les particules ultra fines depuis peu, il y a des pics en effet sur tous les composés que nous mesurons et ils sont communiqués en continu sur notre site internet et mis en perspective avec des seuils réglementaires santé.

Monsieur Troussier : Il y a deux mois nous sommes allés en préfecture pour évoquer le problème du barriérage sur les routes en cas d'accident industriel. Si un tel accident se produisait en heures de pointes les gens ne pourraient plus évacuer les routes, nous l'avons vu lors de l'exercice de



2004. Nous allons donc proposer en plus des barrières des panneaux à message variables, mais pour que cela fonctionne il faut que les communes environnantes puissent le mettre en place également.

Monsieur Pourtain : Suite à l'exercice domino le sous-préfet a dit qu'il souhaitait réunir régulièrement les élus sur des sujets de sécurité. Ça pourrait être un des points abordés par le sous-préfet.

Monsieur Brisson : Ne peut-on pas clore l'ordre du jour ? Il faudrait peut-être mieux reporter que bâcler les prochains sujets.

Madame Monnier : Je vois comme on pourrait scinder Fos Est mais ça risque d'être plus compliqué pour Fos Ouest

Monsieur Meunier : Nous pourrions traiter les deux points à l'ordre du jour que sont la présentation des PPI et le retour sur l'exercice Domino ultérieurement en réunissant les deux CSS (Fos Est et Fos Ouest).

Monsieur Pourtain : Nous pourrions faire ça à la rentrée.

Monsieur Moutet : Pour revenir sur l'exercice de 2004, il a montré que s'il y avait un incident tout serait bloqué, ce qui n'a pas été mis en lumière par l'exercice Domino.

Monsieur Pourtain : L'objet de l'exercice domino n'était pas le même que celui de 2004, en 2004 le préfet avait décidé de fermer les voies de circulation et des contre-mesures avaient été mises en place. Domino n'a pas évalué les contre-mesures de circulation.

Monsieur Moutet : La seule solution à ce problème est le contournement de Fos par le barreau des étangs. Ce contournement est essentiel.

Monsieur Meunier : Pour rappel, concernant le PPRT notre avis défavorable était notamment motivé par la non mise en place de panneaux à messages variables. Plutôt que des barrières nous voulons la mise en place d'aires de retournement.

Monsieur Meunier : Concernant les torches, AtmoSud est un très bon récolteur d'information mais dommage qu'il n'y ait pas de système d'alerte sur les pics provenant d'AtmoSud.

Monsieur Mathiot : Nous émettons des alertes sur ce qui est inhabituel, ensuite d'autres acteurs comme l'ARS peuvent se prononcer sur ce qui est dangereux ou non d'un point de vue sanitaire.

Monsieur Meunier : Ce que nous ne voulons pas c'est nous retrouver dans des situations où personne ne sait rien. Comme à la fin de l'année dernière où il y avait de gros pics de benzène et personnes ne savait rien.

Monsieur Mathiot : Lors de cet épisode AtmoSud a communiqué auprès de divers acteurs du territoire (ville/services de l'état, associatifs locaux) et sur notre site internet.

Monsieur Dalcol : Nous disons cela car des gens viennent se plaindre à nous et nous n'avons pas toujours l'information pour pouvoir leur répondre.

**Diapo 11** : La feuille de route permet au seuil d'être remonté.

**Diapo 13** : A chaque arrêt l'eau est plus polluée, là ça n'a pas été le cas car le rendement était bon.

**Diapo 15** : Nous pouvons faire des test in situ sur la torche

Monsieur Dalcol : Qu'est devenu le site de Berre ?

Monsieur Peloux : La raffinerie a été entièrement démantelée, il y a des projets pour la réindustrialisation du site.

Monsieur Pourtain : Vu l'heure tardive comme évoqué toute à l'heure nous replanifions pour la CSS commune PPI/Domino.

## ACTIONS DE LA DREAL EN 2021 - FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIERE CSS

Monsieur Peloux présente un diaporama (en annexe).

DREAL : ALFI : Le déclenchement d'un compresseur qui avait détecté les fumées du générateur à côté.  
27/01/2022 : Les travaux ont été réalisés.

Deulep : Une visite est prévue à la fin du mois sur la dépollution du site, plutôt en vue d'un usage industriel.

Kem One : suite à l'inspection du 8 juillet il y a eu des sanctions : ils ont été mis sous astreinte administrative tant qu'ils ne sont pas en conformité.



Arrêté préfectoral complémentaire du 17 août : Un arrêté a été publié sur l'ensemble des sites ou il y a de la surveillance environnementale sur les dioxines et les furanes.

Alfi : Monsieur Meunier : L'hydrogène est-il utilisé par les véhicules de la métropole ?

Monsieur Peloux : Je ne sais pas exactement. Je pense que le parc ne se limite pas aux véhicules de la métropole.

Monsieur Peloux : Sur l'APC Elengy, il s'agit bien d'un passage de 6°C à 7,5°C de gradient maximum entre l'entrée et la sortie du réseau eau de mer, en pratique on observe une baisse de 1°C dans le milieu.

Monsieur Meunier : Besoin d'explication avec cette formulation sur le gradient

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 19h45

Le Président de la CSS

**Philippe TROUSSIER**  
Adjoint au maire de Fos-sur-Mer

